

N° 2024-041

OBJET :

*Indemnités de fonctions des élus*

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 avril 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....30  
pour : .....30  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Fabien TROMBERT à Jean-François MUFFAT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

*Considérant que la CCHC est située dans la tranche de population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,*

*Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique est pour cette tranche de population de 48,75% pour le Président et de 20,63 % pour les Vice-présidents,*

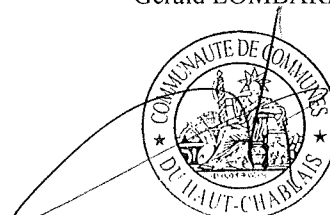
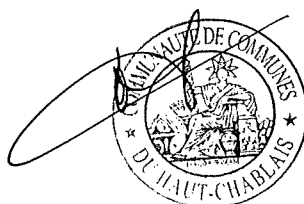
#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de fixer comme suit les taux des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau en cas de délégation :
  - Présidente : 33,30 % de l'indice brut terminal,
  - 1<sup>er</sup> Vice-président : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - 2<sup>ème</sup> Vice-président : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - 3<sup>ème</sup> Vice-président : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - 4<sup>ème</sup> Vice-président : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - 5<sup>ème</sup> Vice-président : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - 6<sup>ème</sup> Vice-présidente : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - 7<sup>ème</sup> Vice-présidente : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - 8<sup>ème</sup> Vice-président : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - 9<sup>ème</sup> Vice-président : 13,29 % de l'indice brut terminal,
  - autre membre du bureau en cas de délégation : 4,90 % de l'indice brut terminal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

## Annexe à la délibération n° 2024-041 du 16 avril 2024

**Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Communautaire de la CCHC**

Nom de l'élu	Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal	Montant de l'indemnité
TRABICHET Yannick	Présidente	33,30%	1 368,80 €
VINET Philippe	1 <sup>er</sup> Vice-président	13,29%	546,29 €
MUTILLOD Christophe	2 <sup>ème</sup> Vice-président	13,29%	546,29 €
MORAND Jean-Claude	3 <sup>ème</sup> Vice-président	13,29%	546,29 €
VUAGNOUX Jean-Louis	4 <sup>ème</sup> Vice-président	13,29%	546,29 €
LOMBARD Gérald	5 <sup>ème</sup> Vice-président	13,29%	546,29 €
MUFFAT Sophie	6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	13,29%	546,29 €
GRENAT Maryse	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente	13,29%	546,29 €
TOURNIER Henri-Victor	8 <sup>ème</sup> Vice-président	13,29%	546,29 €
DENNÉ Jean-Claude	9 <sup>ème</sup> Vice-président	13,29%	546,29 €
BERGER Jean-François	Autre membre du bureau ayant reçu délégation	4,90%	201,42 €
MUFFAT Jean-François	Autre membre du bureau ayant reçu délégation	4,90%	201,42 €
MENOUD Jean-François	Autre membre du bureau ayant reçu délégation	4,90%	201,42 €
CHALENCON William	Autre membre du bureau ayant reçu délégation	4,90%	201,42 €